

Règlement des sorties du mercredi

Une copie signée de ce document devra être retournée à :

Céline Caillat, Chemin de la Fin d'en Haut 11 1269 Bassins

Les participants doivent être équipés avec un matériel adapté (skis, chaussures, casque, vêtements...)

Les enfants non-accompagnés par un parent ou responsable sont acceptés dès la 1^{ère} année primaire, pour autant **qu'ils ne soient pas débutants**.

Chaque enfant doit être autonome, spécialement pour utiliser les remontées mécaniques (télésiège, téléskis), s'habiller, s'occuper de ses affaires, se rendre aux WC.

Les parents qui désirent accompagner leurs enfants, débutants ou non, sont les bienvenus (sur inscription). Les parents skiant seulement avec leur(s) propre(s) enfant(s) sont acceptés sous réserve des places disponibles et s'acquittent de la finance d'inscription de CHF 75.- aux mercredis de ski.

Le port du casque est obligatoire pour tous les enfants. Aucun enfant ne sera accepté sans casque.

Le port du dossard (fourni par le club) est obligatoire pour tous les participants.

Les enfants skient par groupe sous la surveillance d'accompagnants (les enfants dès la 5^{ème} année scolaire peuvent skier librement en groupe de 3 au minimum.)

Les accompagnants sont des bénévoles. Ils ne sont pas moniteurs de ski. Ils donnent des conseils dans la mesure de leurs connaissances.

Le froid peut être très vif lorsque l'on fait du ski. En conséquence, veillez à habiller chaudement vos enfants. **N'oubliez pas les gants, le bonnet, les lunettes, la crème solaire, etc. Les accompagnants n'ont pas de surplus d'habits avec eux en cas d'oubli.**

Après une après-midi de ski dans le froid, nous avons tous faim et froid (les enfants encore plus vite, car ils ont moins de réserves). **Pensez à leur donner un goûter ou des euros (nous sommes en France) pour la pause « gaufre ou crêpe ».**

En cas de mauvaises conditions météorologiques les sorties sont annulées. Pour tous renseignements veuillez consulter les news sur ce site dès le lundi précédant la sortie.

Le nombre de place est limité à 80 enfants. La priorité est donnée aux enfants membres actifs du club. L'inscription est définitive dès réception du présent document signé et du paiement de CHF 75.- par participant. Une copie de la pièce d'identité de l'enfant est nécessaire pour les nouveaux inscrits.

Les enfants skient sous leur propre responsabilité !

Signature : _____